

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence veut remercier le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

[Français]

Comme à l'accoutumée, ses commentaires, ses suggestions sont presque toujours d'une sagesse . . .

Une voix: Pas toujours.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Presque toujours, je sais, dans le sens d'aider à la Présidence et d'aider à ce que cette Chambre se comporte comme les députés de cette Chambre doivent le faire. Je vais effectivement suivre le conseil de l'honorable député et nous pourrions, si nécessaire, revenir sur le sujet un peu plus tard aujourd'hui. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) avait la parole au cours de la période des questions et commentaires.

[Traduction]

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'espère que vous regarderez ce qu'a dit exactement le député de York-Sud—Weston. Il m'a accusé de mentir. Je ne pense pas que cela soit parlementaire. J'estime qu'il devrait retirer ce qu'il a dit. Vous regarderez les «bleus» . . .

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai dit, il y a quelques secondes à peine, que c'est exactement ce que la Présidence comptait faire dans les heures qui suivent. Je voudrais maintenant que nous poursuivions le débat sur ce qui est étudié en ce moment particulièrement. D'accord?

M. Prud'homme: Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sur un rappel au Règlement.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, il faudrait peut-être que vous nous expliquiez plus clairement. Si l'honorable député du Nouveau parti démocratique dit d'un autre collègue que vous avez fait telle ou telle chose, que vous étiez à tel ou tel endroit, et que l'honorable député de l'Opposition officielle dit que c'est un mensonge, il veut dire par là que cela n'est pas vrai. Ou bien c'est vrai, ou bien ce n'est pas vrai. Ça ne peut pas être à moitié vrai. On ne peut pas être à moitié quelque part ou ne pas y être. Alors je sou mets à la Présidence que l'honorable député devrait plutôt poursuivre son débat parce que, de toute façon, ce n'est pas la première fois qu'il vient au Québec nous dire des choses qui sont contraires à ce qu'il peut dire dans d'autres provinces. On le laisse faire, on le laisse passer! Mais s'il veut continuer son débat sur ce ton-là, nous allons faire des procédures toute la matinée et, s'il le faut, tout l'après-midi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Ce que j'ai tenté de dire, et peut-être que je ne m'y suis pas prise d'une

Taxe d'accise—Loi

façon assez précise, je vais donc essayer de le répéter. J'ai écouté attentivement aussi les conseils de l'honorable député d'Ottawa-Vanier et j'ai dit à la Chambre que je relirais les textes une fois qu'ils seront publiés, qu'ils seront tapés et que, si nécessaire, nous pourrions plutôt y revenir, et que j'acceptais, à ce moment, de laisser les choses comme elles sont. J'ai demandé à l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) de reprendre le débat sur le projet de loi qui est à l'étude en troisième lecture, en ce moment, et j'ai interrompu l'honorable député lorsqu'il ne s'en est pas tenu au débat mais bien qu'il est plutôt revenu à l'incident malencontreux d'il y a quelques secondes. Alors, j'invite à nouveau l'honorable député d'Ottawa-Centre à s'en tenir en ce moment au point qui est débattu. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

[Traduction]

M. Cassidy: Madame la Présidente, je vais parler brièvement des observations du député de York-Sud—Weston, qui a critiqué les réalisations du parti néo-démocrate au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. En Saskatchewan, le NPD a gouverné pendant des décennies sans mettre la province en déficit, alors que depuis que le gouvernement conservateur de Grant Devine est au pouvoir la province connaît des déficits monumentaux, une chose jusqu'alors inconnue. Ils se montent à 3,2 milliards. Pendant la récession de 1981-1982, le chômage au Manitoba, qui avait un gouvernement NPD, est resté le plus bas de toutes les provinces.

J'ai pris ce matin un café avec le leader du gouvernement du Yukon, mon ami Tony Penikett. Il y a quelques jours, la stratégie économique du gouvernement NPD du Yukon pour les 15 prochaines années, appelée «Yukon 2000», a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée législative du territoire, c'est-à-dire avec l'appui du député libéral et des députés conservateurs.

Voilà qui prouve que notre parti a eu, dans l'Ouest, une saine gestion économique. De temps à autre nous avons fait des erreurs. Tous les partis en font, mais je pense que nous serons en mesure, après les prochaines élections, de faire profiter le gouvernement national du Canada d'une aussi saine gestion.

M. Orlikow: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Nous avons entendu le porte-parole du parti libéral critiquer le gouvernement conservateur pour avoir fait augmenter considérablement les taxes d'accise, de vente et autres, comme si les libéraux n'en avaient pas fait autant lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Le député pourrait-il confirmer que l'une des dernières recommandations de M. Lalonde comme ministre libéral des Finances a été de faire augmenter de 1 p. 100 la taxe de vente et que le gouvernement conservateur a permis que l'augmentation entre en vigueur?